

EN BREF

Attribution des salles : obscurité totale

Alors que les **associations peinent à obtenir des salles communales**, un élu de la majorité a réussi à organiser une fête **personnelle** dans la **salle culturelle** en mars 2025. Par courrier du 16 avril 2025, nous avons demandé **la copie de la facture acquittée** de la location de la salle à la mairie. **Cette demande est toujours sans réponse en juin 2025.**

Très très cher stade de foot

Des travaux de réfection des vestiaires, de construction des tribunes ont été réalisés en 2023/2024 sur la base d'un marché de plus de **1.5M€ hors honoraires de maîtrise d'œuvre (+7%)**. Comme d'habitude nous n'avons pas eu d'information sur le coût définitif, opacité oblige. Il est prévu maintenant de changer la pelouse, d'agrandir le stade, de refaire les clôtures et de remplacer l'éclairage. Ces travaux représentent un montant total prévisionnel de près de 1,5M€ et vont être lancés prochainement sans aucune assurance sur leur financement. En estimant à environ 400 adhérents simianais au club de football, le coût représente 7500 € par adhérent. A ce niveau Simiane ne vise plus le régional mais la Ligue des Champions ! Histoire de prouver que chaque euro dépensé en valait vraiment la peine.

Fièvre inaugurale

On assiste depuis quelques semaines à un enchaînement d'inaugurations portant parfois sur des équipements mis en service depuis de nombreux mois (ex locaux de la Police Municipale), ou des équipements qui ne le justifient pas.

A quand l'inauguration de la tente sur le marché du samedi qui sert à la propagande de la majorité municipale ?

Le maire sortant a donc lancé sa campagne pour continuer à exercer son pouvoir de manière autocratique et **surtout percevoir son indemnité de 52.000 €.**

Non de Naan

Nous avons été questionnés à plusieurs reprises sur notre participation à la décision d'implanter la statue du roi Naan à Simiane. Mais ce choix n'a fait l'objet **d'aucune délibération** en Conseil

Municipal, nous avons découvert Naan le jour de son inauguration. L'ornementation du rondpoint aurait pu se décider en s'appuyant sur une concertation ludique des simianais plutôt que **d'être imposée manu militari.**

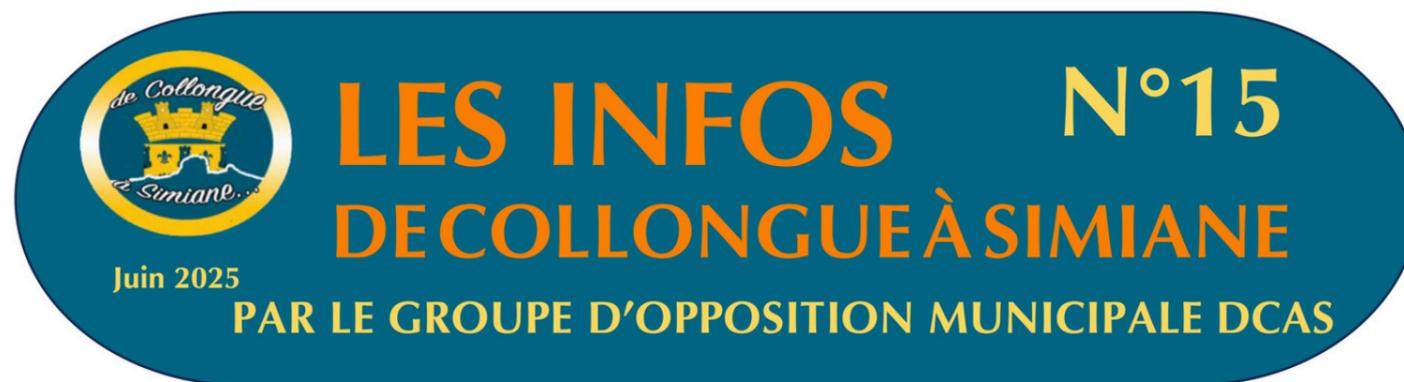


Retard du Nouveau groupe scolaire ? La faute de l'opposition bien sûr !

Dans un article du 18 février 2025 de la Provence, le maire est interrogé par le journaliste sur le retard du démarrage de la construction du nouveau groupe scolaire. Le maire répond que le permis de construire devrait être signé début avril 2025, **il affirme également que l'opposition a déposé « un recours qui est politique et qui vise à retarder les travaux ».**

A ce jour, 7 juin 2025, nous n'avons pas vu l'affichage du permis de construire.

Nous récusons formellement les accusations d'entraves au projet, **nous n'avons fait aucun recours contre ce projet.** Il n'est vraiment **pas logique d'accuser quiconque de faire un recours contre un permis qui n'a même pas encore été signé !**



Isabelle MAZEAUD



Marc VIGOUROUX



Myriam BONNET



Hervé PERNOT



Stéphanie CHASTIN

Directrice de la publication : Isabelle Mazeaud, 13109 Simiane-Collongue. ISSN : 2740-1448

Edito

Depuis mars 2020, notre groupe DCAS a siégé assidûment aux Conseils Municipaux et a voté les délibérations allant dans **le sens de l'intérêt général** en adéquation avec les valeurs que nous avons portées lors de notre campagne de 2020.

Notre groupe est régulièrement traité avec mépris par le maire qui a pris l'habitude de faire de sa tribune politique du journal municipal **un plaidoyer d'attaques personnelles et injurieuses** contre chacun de nous. Sans parler de ses jugements de valeurs en Conseil Municipal **au détriment d'un débat constructif** sur les affaires de la commune.

De même dans ses diffusions publiques sur les réseaux sociaux, les mots les plus dégradants ont été proférés contre nous. Des ânes, menteurs, calomnieux, machiavéliques, au niveau des égouts, comploters, boule puante ... **On pourrait en faire le premier dictionnaire des insultes municipales des Bouches-du-Rhône.** Face à une telle discourtoisie, nous ne nous sommes pas laissés **intimider**. Nous sommes restés polis et factuels dans toutes les publications et interventions que nous avons réalisées.

Notre travail a été complexifié par la volonté du maire de refuser régulièrement de nous communiquer les documents auxquels nous avons droit pour travailler sur les dossiers de la commune. Nous n'avons pas baissé les bras et avons dû **à plusieurs reprises aller jusqu'au tribunal administratif** pour faire valoir nos droits, et ce **dans votre intérêt.**

Nous avons vu nos commentaires **censurés** sur le site Facebook de la mairie et notre compte se faire bloquer.

Nous avons questionné sur des situations qui nous semblaient contraires à la probité, comme l'affaire du Crazy Horse et en avons subi des **représailles.**

Cette manière de fonctionner est à bannir car elle est une entrave au bon fonctionnement de la démocratie locale. Nous aspirons à vivre dans une commune où des visions différentes de la politique municipale peuvent coexister sereinement et dans le respect des personnes qui s'investissent pour cette commune.

VIE LOCALE

Le roi Naan

L'implantation de la statue de roi Nann au milieu du rondpoint d'entrée de ville a donné lieu à de nombreux commentaires. Des commentaires éblouis des proches du maire, des commentaires plus sceptiques de Simianais qui s'étonnent de ce choix, et des commentaires sur la dimension historique affichée.

C'est le cas de Monsieur **Fabrice Denise, Directeur du musée d'histoire de Marseille** qui a réfuté les affirmations faisant de Simiane la capitale des celto-ligures Ségobriges, dans un commentaire sur la page FB de la mairie de Simiane. Le débat a été de courte durée, car dès le lendemain, ses **commentaires ont été censurés et effacés**.

Simiane n'est pas un parc d'attraction, et les affirmations historiques concernant la commune doivent être tenues sur des bases sérieuses. **Le débat reste ouvert.**

Notre groupe restant en marge de la polémique a demandé en Conseil Municipal, qui a financé cette statue et qui a validé son choix.

La statue a été financée par l'association «Société Méditerranéenne d'archéologie» ayant son siège social à la mairie de Simiane. Le site data-asso ne mentionne aucune publication de ses comptes depuis 2016. **La question reste donc ouverte.**

Validation du choix : Il nous a été répondu que les abords des routes ne nécessitent aucune autorisation administrative et que c'est la mairie, maître d'ouvrage qui a fait ce choix. ■



Bilan de mandat des 10 ans du maire : 100% de tromperie sur la marchandise

Outre le financement par vos deniers des 47 pages de bilan sur papier glacé, vous avez été nombreux à vous interroger sur la signification des pourcentages (%) de réalisation.

Par exemple, pour le groupe scolaire pour ne citer que lui, il est affiché à « 80% réalisé ». Nous avons demandé des clarifications au Conseil Municipal du 28 mars 2025.

Le maire nous a répondu avec son habituel ton sarcastique « peut être qu'un jour vous apprendrez à lire un document », puis expliqué que « Lorsque vous aviez un logo 80% réalisé, ce qui est le cas cela signifie que le projet a démarré quel que soit son stade d'avancement cela signifie que le projet est en cours ». Quelle subtilité ! Donc quand vous faites des crêpes, elles sont réalisées à 80% quand vous avez acheté les œufs et la farine. Bon appétit !

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE 80% réalisés



Navrant !

La quiétude du site de Bedouffe a été mise à mal par des délinquants non identifiés. Quelle tristesse ...

Actualité

Constats sur la gestion financière de la Commune

Depuis le début du mandat, la majorité municipale affiche un bilan d'investissements bien au-delà de ce qui avait été annoncé dans son programme électoral. En 2020, l'équipe du maire prévoyait **12 millions** d'euros de dépenses d'équipement sur tout le mandat. Or, le maire annonce aujourd'hui avoir engagé **40 millions d'euros** depuis 2020, soit **plus de trois fois ce qui était prévu**. Cela pourrait sembler une bonne nouvelle ...

🔍 Mais à quel prix ?

Pour financer cette stratégie délirante la municipalité fait des choix contestables :

- **Baisse des aides aux associations, à la crèche et au centre communal d'action sociale (CCAS)**
- **Réduction des moyens pour la cantine et les activités périscolaires**
- **Suppression de postes dans la fonction publique locale** : 7,5 équivalents temps plein en moins en 2024
- **Augmentation importante de la dette** : entre 2020 et aujourd'hui elle a presque été multipliée par 3 (1.741.703€ en 2020 et 4.768.199€ fin 2024) et le sera **par 5** en 2026 (8.781.334€) avec certains emprunts ayant une durée de 40 ans.

👉 Et ce n'est pas tout !

En 2024, la mairie encaisse 2,8 millions d'euros de l'emprunt destiné à la construction de l'école alors que le permis de construire **n'a même pas encore été accordé**. Parallèlement le maire prévoit un emprunt de **1,6 million d'euros supplémentaire** à un taux d'intérêt conséquent pour faire face aux besoins de trésorerie de la commune.

⚖️ Budget communal : secret défense ?

Enfin il persiste à maintenir l'opacité sur les dépenses d'équipements de la commune **en refusant systématiquement d'afficher le bilan financier des opérations terminées et de nous transmettre les documents normalement accessibles à tout citoyen**. Ce refus de transmission nous a conduit à saisir 4 fois le tribunal administratif. ■

Conseil Municipal : le maire met la charrette avant les votes

Le maire fustige notre départ du Conseil Municipal du 23 mai et nous accuse de nuire au bon fonctionnement de la commune. Il semble ignorer qu'il peut tenir un conseil sans nos voix avec ses 21 élus et prétend que 9 d'entre eux étaient malades. **Par respect pour leur représentativité il aurait dû prendre l'initiative d'ajourner le CM, nous l'avons fait pour lui**. Son manque de respect des élus est flagrant puisqu'il pousse la farce jusqu'à mettre aux votes le nom d'un bâtiment **qu'il a inauguré la veille**.

En effet Il était question de voter la dénomination de la **nouvelle remise à charrettes** des Marres. **MAIS LA REMISE A ETE INAUGUREE AVANT LE VOTE EN CONSEIL MUNICIPAL** UNE TELLE PRATIQUE REVIENT A SE MOQUER DE TOUS LES CONSEILLIERS MUNICIPAUX ET DE TOUS LES SIMIANAIS QUI LES ONT ELUS.